



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 92/10

Le 15 avril 1992

Affaire du Différend territorial
(Jamahiriya arabe libyenne/Tchad)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

En l'affaire du Différend territorial (Jamahiriya arabe libyenne/Tchad), la Cour s'étant renseignée auprès des Parties a décidé, par ordonnance du 14 avril 1992, d'autoriser la présentation par chacune des Parties d'une réplique dans un même délai, et a fixé au 14 septembre 1992 la date d'expiration du délai pour le dépôt de ces répliques.

La suite de la procédure est réservée.